COMMUNE D'AYWAILLE - DEBAT DU 20 SEPTEMBRE 2024 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Positionnement des Engagés « Aywaille »

17 septembre 2024

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable. Merci d'argumenter votre choix dans l'espace dévolu.

Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

A renvoyer aux organisateurs avant le 10 septembre 2024.

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir le Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

1 2 3

Aywaille figure dans le top 3 des communes de l'arrondissement de Liège ayant gagné le plus de nouveaux habitants sur les dix dernières années. Ce boom démographique met sous pression le caractère rural et durable de notre territoire. Face à cela, nous devons rompre avec une logique de développement territorial débridée pour adopter une logique d'organisation spatiale et d'usage des sols durable, équilibrée et respectueuse de notre campagne, de ses espaces verts et de ses villages. C'est dans cette optique que le futur SDC doit être conçu comme un outil de référence, de structuration et d'encadrement.

- Adopter, sans délai, un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts ; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces, indépendamment de leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 3

Le changement de plan de secteur est une procédure de longue haleine. Or, il est plus que temps d'agir (on plaide pour la mise en place d'un SDC depuis 2012). Dans l'attente de l'entrée en vigueur d'une base révisée, la commune doit recourir aux leviers à sa disposition pour contrer toute forme d'urbanisation à outrance et refuser les projets urbanistiques, créateurs de déséquilibres significatifs, qui déstructurent et dénaturent l'essence de ses espaces.

Suivre la préconisation du SDC (voir Phase 1 Analyse contextuelle – page 39) qui recommande une diminution du nombre de nouveaux logements/an sur la Commune. Pourriez-vous définir vos objectifs chiffrés année par année jusqu'à 2050 à ce sujet.

1 2 3

La croissance démographique doit être absolument maîtrisée et encadrée. Nous nous positionnons en faveur d'une diminution du nombre de logements/an afin de lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. Pour ce faire, il faut casser la dynamique existante conduisant à la construction d'une part toujours plus importante de logements hors centralité. La quantification des cibles à atteindre annuellement et d'ici 2050 doit faire l'objet d'une étude méticuleuse au sein du SDC pour traduire cette volonté politique en balises à respecter et en résultats tangibles sur le terrain.

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, politique de logements sociaux ?)

1 2 3

La commune doit développer une politique volontariste en matière d'accès aux logements afin de permettre au plus grand nombre de vivre dans la dignité (logements publics, habitat kangourou, habitat solidaire, habitat léger…). Le règlement sur les bâtiments inoccupés doit être appliqué strictement et systématiquement. À cet égard, le rôle de l'Agence Immobilière Sociale, doit être renforcé pour rendre ce modèle plus attractif et pour établir un partenariat renforcé centre l'AIS et les propriétaires de bâtiments inoccupés.

- Promouvoir la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 2 3

Ce sont des mesures auxquels nous adhérons, notamment parce qu'elles permettent d'atteindre les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

- Privilégier les centralités existantes (Aywaille et Remouchamps) en s'appuyant et en renforçant les services et équipements existants : en y favorisant la mobilité, l'intermodalité, l'accessibilité aux services publics, éducatifs, culturels, sportifs,…?

1 2 3

Il importe de rééquilibrer et d'inverser la tendance actuelle à la création d'une part de logements toujours plus importante en dehors des centralités. La politique d'investissement dans les infrastructures, les équipements et les services contribuant au fonctionnement et au bien-être de la collectivité doit être élaborée et calibrée en conséquence. Ici, nous plaidons pour l'adoption d'un projet de territoire « Aywaille 2025-2050 » et d'un master plan (urbanisme, travaux publics, logement public, commerce, mobilité…) qui serve de stratégie pluriannuelle à l'investissement.

3. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations non-nourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de noël, horticulture, etc.) ?

1 2 3

Avec les circuits-courts, le foncier est sous doute le levier le plus significatif dont une commune dispose à son échelle pour soutenir et favoriser l'agriculture sur son territoire. Elle doit donc mettre tout en œuvre pour garantir que toutes les surfaces à vocation agricole soient effectivement et réellement orientées vers leur destination première.

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

1 2 3

Étant donné qu'il s'agit de l'outil le plus performant pour soutenir l'agriculture, la commune doit mettre tout en œuvre pour l'optimaliser.

4. Démocratie / Accès à l'information / Transparence

Votre liste est-elle favorable à

- Garantir, au-delà des prescrits légaux, l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne sur le site de la Commune et sur papier ?

1 2 3

D'une part, la commune est le pouvoir politique le plus proche des citoyens. D'autre part, la citoyenneté ne doit pas se réduire au dépôt d'un bulletin dans une urne. Fort de ses conceptions, il est donc primordial pour nous de créer les possibilités et les espaces de dialogue et de partenariat, de consultation et de participation afin de faire vivre la démocratie qui reposent notamment sur deux piliers : la transparence et la confiance. La démocratie est un processus vivant qui s'entretient.

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur territoire ?

1 2 3

Il existe une préoccupation grandissante des personnes sur le devenir de leur territoire. Notre programme politique comporte la proposition suivante : consulter la population sur les grands projets urbanistiques très tôt dans le processus de conception de ceux-ci dans le respect de l'intérêt général. La décision politique est le résultat délicat de la rencontre entre les observations, les éclairages citoyens, les avis des experts et des idées, une vision du monde.

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

1 2 3

La politique d'organisation et d'orientation de notre territoire à long terme ne réussira que si elle fait l'objet d'un consensus politique transpartisan et d'une adhésion citoyenne large. Pour y parvenir, il est indispensable de prévoir tout au long du processus de fabrication du SDC des temps d'échanges pour permettre aux citoyens et aux forces vives de notre commune d'apporter leurs contributions. Cela pourrait prendre notamment la forme d'un panel citoyen (tirage au sort, base volontaire, expertise…) qui accompagne le processus d'élaboration du SDC.

5. Questions spécifiques

Votre liste s'engage-t-elle à :

- Renoncer à considérer le village d'Awan comme un village d'appui, empêchant ainsi clairement de pouvoir construire, dans le futur, jusqu'à 40 logements à l'hectare.

  1 2 3

  Pour répondre aux objectifs de lutte contre l'urbanisation à outrance et l'artificialisation des sols.

- Renoncer aux projets d'urbanisation des ZACC "Belle-Croix- Les Haies"(250 à 400 logements) et "Fond de la Ville" (75 à 120 logements), empêchant ainsi une urbanisation qui se ferait au détriment des terres agricoles et du caractère rural du village.

  1 2 3

  Pour répondre aux objectifs de lutte contre l'urbanisation à outrance et l'artificialisation des sols.

- Renoncer à la création de nouvelles voiries au départ de la rue Des Haies, de la rue Belle-Croix et de la route nationale

  1 2 3

- Renoncer aux démarches de modification du plan de secteur en vue d'étendre le Parc d'activités économiques de Harzé sur les parcelles actuellement dédiées à l'agriculture biologique ?

  1 2 3

  Il y a d'abord lieu de maximaliser l'espace disponible existant dans le périmètre actuel du zoning d'Harzé. Cette question de la localisation de l'activité économique doit s'envisager en priorité de manière supracommunale voire régionale. La réflexion ne doit pas se limiter à la commune d'Aywaille (friches, places encore disponibles dans des zonings existants, nombreux bâtiments industriels et de bureaux à vendre ou louer dans la province de Liège…).

- Ne pas soutenir l'implantation sur la Commune de nouveaux sites de dépôt et gestion des déchets (Carrière de Niaster, RecyWat,…)

1 2 3

Nous refuserons tout projet urbanistique qui déstructure, déséquilibre et et dénature le cadre de vie et l'environnement dans lequel il s'implantera. Plus fondamentalement, notre qualité de vie et l'équilibre de notre cadre de vie sont intimement et structurellement liés à la politique de développement de nos espaces.

- Soutenir le projet de déclasser le site de Raborive afin de le transformer en une aire naturelle pouvant servir de zone de débordement de l'Amblève en cas d'inondation ?

1 2 3

Raborive est un site patrimonial de premier ordre à plusieurs égards (nature, paysage, culture, ruralité, tourisme doux…). Son affectation doit être, selon nous, en rapport avec ses caractéristiques. Il y a aussi également lieu d'intégrer dans la réflexion et la mise en application les enseignements des inondations de juillet 2021.